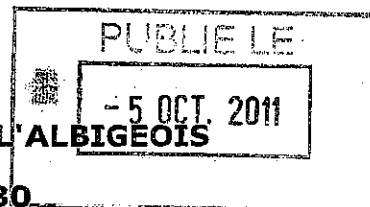


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2011 À 18 HEURES 30



N°5 - 165 / 2011 : ZAC PARC TECHNOPOLITAIN ALBI-INNOPROD - ACQUISITION FONCIER ROGER/TEILLOL

L'An Deux Mille Onze, le 27 septembre 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 27 septembre 2011 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
 Secrétaire : Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Jean ESQUERRE, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Pascal LAMESLE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Pierre COSTES, Thierry GINESTET, Félix TORRÈS, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 45

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2011**N° 5 - 165 / 2011 : ZAC PARC TECHNOLOGIQUE ALBI-INNOPROD - ACQUISITION FONCIER ROGER/TEILLOL**

Pilote : Développement Economique

Autres services concernés : Direction Générale des Services

Finances et Budget

Affaires générales juridiques et marchés publics

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Madame la préfète du Tarn, par un arrêté en date du 14 avril 2011, a déclaré d'utilité publique les acquisitions et les travaux nécessaires au projet de réalisation de la ZAC Parc Technopolitain Albi-InnoProd sur le territoire de la commune d'Albi.

Monsieur et madame ROGER-TEILLOL sont propriétaires de 2 maisons d'habitation et de plusieurs parcelles pour une surface de 6 333 m² situées chemin de la Teulière dans le périmètre de la ZAC.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Parc Technopolitain Albi-InnoProd, il a toujours été privilégié les négociations à l'amiable pour l'ensemble du foncier nécessaire à cette opération. C'est pourquoi des négociations ont été engagées pour l'acquisition de la totalité des immeubles appartenant à monsieur et madame ROGER/TEILLOL, à savoir :

- Une maison en pierre (62 m² de surface habitable + 30 m² garage et 30 m² cave) y compris le terrain de 595 m² (Parcelles HY 18).
- Une grande maison avec 4 pièces principales (70 m² de surface habitable, 18 m² de garage, 18 m² de buanderie et 100 m² de dépendances diverses) y compris le terrain de 1 277 m² (Parcelles HY 81, 111 et 113),
- Des parcelles constituées de bois, pâturage et prairies pour une surface totale de 6 333 m² (Parcelles, IR 101, HY 16,80, 112 et 114).

En ce qui concerne les maisons d'habitations, celles-ci ont été régulièrement entretenues et des travaux importants ont été réalisés entre 2006 et 2009 (rénovation de la toiture et de la zinguerie, pose de fenêtres en double vitrage, isolation en ouate de cellulose), le tout pour un montant de 42 778 €.

Suite à l'avis du service des domaines, la proposition suivante a été faite :

- Acquisition de la maison en pierre avec son terrain pour un montant 150 000 €,
- Acquisition de la grande maison avec ses terrains pour un montant de 170 000 €,
- Acquisition de l'ensemble des autres terrains (6 333 m²) soit 111 750 €.

Ces montants prennent en compte la valorisation des travaux de grosses réparations effectuées récemment ainsi que toutes les indemnités (dépossession, réemploi et accessoires).

Sur cette base, un accord amiable a pu être trouvé.

Je vous précise qu'une des habitations est occupée par un locataire et qu'il conviendrait de poursuivre le bail jusqu'à son expiration.

C'est pourquoi, je vous propose:

- o De prendre acte de l'accord amiable de monsieur et madame ROGER/TEILLOL concernant la cession à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois des parcelles IR 101, HY 16, 18, 80, 81, 111, 112, 113 et 114,
- o De décider de l'acquisition de ces biens au prix de 431 750 € toutes indemnités comprises (dépossession, réemploi et accessoires),

Compte tenu du fait que ces immeubles seront loués en attendant leur intégration dans l'opération ZAC Parc Technopolitain Albi-InnoProd lors de l'aménagement de la phase 3, ils doivent être intégrés dans le domaine privé de la collectivité. Aussi, je vous précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'estimation des domaines en date du 31 mai 2011,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 13 septembre 2011,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'économie du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'acquérir à l'amiable le foncier indispensable à la réalisation de l'aménagement de la ZAC Parc Technopolitain Albi-InnoProd pour l'installation d'entreprises innovantes ou de recherche.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

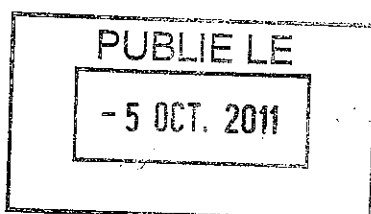
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **PREND ACTE** de l'accord amiable de monsieur et madame ROGER/TEILLOL concernant la cession à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois des parcelles IR 101, HY 16, 18, 80, 81, 111, 112, 113 et 114.

✚ **APPROUVE** l'acquisition de ce bien au prix de 431 750 € toutes indemnités comprises (dépossession, réemploi et accessoires).

✚ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois Article 2115.

✚ **AUTORISE** monsieur le président à poursuivre cette opération et à accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires et notamment à signer les actes notariés, dès après les mesures de publicité légales de la délibération.



Pour extrait conforme,
Fait le 27 septembre 2011.

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

